

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 022-200064699-20240206-ARR_DP24209C06-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de BEAUSSAIS-SUR-MER



Plessix-Balisson • Ploubalay • Trégon
BEAUSSAIS SUR MER

OPPOSITION DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 16/01/2024

N° DP 022 209 24 C0006

| | |
|----------------------|--|
| Par : | Monsieur HOUIX MARC |
| Demeurant : | 49 Lot La Vallée D'Emeraude 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER |
| Sur un terrain sis : | 49 Lotissement La Vallée D'Emeraude - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER |
| Cadastré : | 209 AI 320, 209 AI 323 |
| Nature des Travaux : | Pose d'une clôture |

Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Vu la déclaration préalable présentée le 16/01/2024 par Monsieur HOUIX MARC demeurant 49 Lot La Vallée D'Emeraude, BEAUSSAIS-SUR-MER (22650) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour une clôture ,
- sur un terrain situé 49 Lotissement La Vallée D'Emeraude, à BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Considérant que l'article 11 du règlement du lotissement n'est pas respecté.

ARRETE

Article 1 : Il est fait OPPOSITION à la présente déclaration préalable.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 06/02/2024
Le Maire Eugène CARO,



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 022-200064699-20240206-ARR_DP24209C06-AR

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

